



Conditions générales d'utilisation (CGU) pour l'obtention de données du cadastre des conduites

1. Champ d'application

1.1 But

Les présentes CGU régissent l'obtention électronique de données du cadastre des conduites de Sunrise UPC Sàrl (ci-après « UPC ») à l'aide du service de renseignements concernant le cadastre des conduites en ligne. Pour les conduites qui ne sont pas propriété de UPC, les plans des conduites doivent être obtenus auprès du propriétaire.

2. Inscription et acceptation des CGU

2.1 Inscription

Pour obtenir électroniquement et exploiter les données du cadastre des conduites (en particulier les plans), il est nécessaire de s'inscrire en ligne et d'accepter les présentes CGU.

2.2 Utilisateurs

Une distinction est faite entre les **utilisateurs occasionnels** et les **utilisateurs durables**. Le profil utilisateur occasionnel s'adresse en particulier aux maîtres d'ouvrage, aux propriétaires immobiliers, aux paysagistes et aux architectes et le profil utilisateur durable s'adresse aux entreprises, aux architectes, aux ingénieurs et aux entrepreneurs de la construction. Lorsqu'il est fait mention d'« utilisateurs » ci-après, les deux catégories sont visées.

2.3 Utilisateurs occasionnels

Les utilisateurs occasionnels saisissent leurs coordonnées chaque fois qu'ils consultent un plan. Ils obtiennent automatiquement et immédiatement un accès en ligne sans mot de passe aux renseignements concernant le cadastre des conduites de UPC et peuvent se procurer un nombre limité de plans.

2.4 Utilisateurs durables

Les utilisateurs durables demandent un accès en ligne protégé par mot de passe aux renseignements concernant le cadastre des conduites de UPC en s'inscrivant une seule fois en tant qu'utilisateurs durables. Après une vérification interne de l'inscription et l'approbation par UPC pendant les heures de bureau, le compte d'utilisateur durable est débloqué. Il est ensuite possible d'acquiescer un nombre illimité de plans à travers le service de renseignements concernant le cadastre des conduites conformément aux dispositions des présentes CGU (en particulier les conditions d'utilisation, chiffre 3 ci-après).

UPC se réserve le droit de bloquer en tout temps, temporairement ou définitivement, l'accès en tant qu'utilisateur durable, en particulier en cas de violation des dispositions des présentes CGU.

2.5 Informations de contact

Les informations de contact de tous les utilisateurs sont enregistrées et sauvegardées pour des questions de sécurité et de responsabilité civile. Les informations de contact ne sont accessibles qu'à un cercle déterminé de collaborateurs UPC et ne sont pas transmises à des tiers. Les utilisateurs durables peuvent afficher et modifier en tout temps leurs informations de contact dans leur profil. Les informations de contact enregistrées sont transmises à l'utilisateur en même temps que chaque livraison de données.

2.6 Disponibilité et contact

UPC s'efforce de rendre disponibles en ligne les informations du cadastre des conduites en tout temps, mais ne peut garantir un accès sans interruption. Si le service de renseignements en ligne devait être temporairement inaccessible, nous prions les utilisateurs de signaler l'incident à admin_leitungskataster@upc.ch. Les services [régionaux de renseignements](#) concernant le cadastre des conduites de UPC sont également disponibles.

3. Conditions d'utilisation des données du cadastre de conduites

3.1 Motifs d'utilisation

Les données du cadastre des conduites peuvent être utilisées **exclusivement** à des fins d'information ou pour le traitement de projets par les utilisateurs (en règle générale pour les tâches de planification et de construction) pour le but et la région demandés. L'utilisation commerciale des données du cadastre des conduites est interdite. La transmission à des tiers qui ne sont pas en lien direct avec le projet concret de planification ou de construction est interdite sans l'accord de UPC.

3.2 Confidentialité

Les utilisateurs s'engagent à traiter confidentiellement les données relatives à l'infrastructure du réseau fournies par UPC et prennent connaissance du fait que ces informations peuvent être couvertes par le secret d'affaires protégé pénalement.

3.3 Responsabilité et devoir de diligence des utilisateurs

Pendant la durée de validité de l'extrait du cadastre des conduites, les plans renseignent sur la situation (bidimensionnelle) actuelle des conduites. La situation effective des lignes peut diverger des indications sur le plan, car l'état du plan affiché est soumis à des modifications constantes en raison de modifications dans la construction comme de nouvelles poses, des transformations, des enlèvements, des modifications du sol etc. Toutes les mesures doivent être vérifiées sur place. Les tracés de lignes non mesurés sont dessinés grossièrement et sur la base d'une estimation approximative. En cas de risque de dommage, la situation exacte doit être établie à l'aide de sondes.

L'exploitation des mesures du plan des conduites pour une utilisation ultérieure n'est pas autorisée. Aucune information ne peut être tirée des plans sur la profondeur exacte des conduites.

Les profondeurs correspondantes doivent être établies avec le plus grand soin, en particulier à l'aide de sondes.

La lisibilité du plan demandé doit être vérifiée et s'il est illisible ou difficilement lisible, il doit être demandé à nouveau dans une échelle plus grande.

Les utilisateurs des plans prennent connaissance du fait que les plans accessibles reposent en général sur les données de base des mesures officielles, dont UPC ne garantit pas l'exactitude et l'actualité.

Pour chaque plan obtenu, les utilisateurs prennent connaissance des documents du cadastre des conduites livrés ainsi que des CGU afin de garantir une interprétation correcte. Ils doivent en outre respecter les indications relatives à la prise de contact avec UPC.

3.4 Directives de sécurité

Avant les travaux

Pour tous les travaux de construction, de creusage et de jardinage (y compris les travaux de sondage, de battage, de forage, de pressage et de rack) sur des sites publics et privés, il est impératif que l'entreprise de construction qui exécute ces travaux obtienne des informations sur l'emplacement de toutes les conduites (tracés, installations) dans la zone de construction.

Toutes les informations concernant les cadastres des conduites UPC sont disponibles sur

<https://www.upc.ch/plan-conduites>.

Si des éléments d'installation de UPC doivent être déplacés, il est impératif d'en informer UPC au préalable. Si des éléments d'installation de UPC sont seulement exposés puis recouverts, il n'est pas nécessaire d'en informer UPC, mais il convient de prendre des précautions appropriées autour de ces éléments.

L'état réel des tracés doit en cas de doute être confirmé par un sondage.

Toutes les informations sur les mesures de construction en rapport avec des installations UPC sont disponibles sur <https://www.upc.ch/fr/connexion-reseau/nouveau-raccordement/>.

UPC recommande de noter le tracé des conduites sur place à l'aide d'un marquage.

Pendant les travaux

Les travaux ne doivent être effectués que dans les zones pour lesquelles un extrait PDF actuel du cadastre des conduites de la commune ou de UPC a été obtenu et imprimé en couleur.

Il convient de sonder les conduites pour déterminer avant tout la profondeur de pose. Les informations concernant la profondeur, si elles sont disponibles, doivent être utilisées avec prudence.

Les tracés exposés et les installations doivent être sécurisés et protégés des dommages. Les tracés et installations de UPC qui doivent être déplacés doivent d'abord être inspectés et mesurés par les employés de UPC avant d'être recouverts à nouveau. Il faut compter au moins 48 h entre la notification et la mesure. Si les conduites sont recouvertes sans mesurage, UPC exigera qu'elles soient exposées à nouveau aux frais de l'entreprise de construction.

Mesures en cas de problèmes ou de dommages

Les dommages doivent être signalés dans tous les cas à UPC au numéro 0800 66 88 66 (service clients de UPC).

Les travaux de réparation d'éléments d'installation de UPC seront uniquement effectués par des collaborateurs de UPC ou par des personnes mandatées par UPC (spécifiques au projet) et les frais occasionnés seront pris en charge par le responsable des dommages.

3.5 Droits d'auteur

Tous les droits (en particulier les droits d'auteur et la propriété) en relation avec les plans accessibles ainsi que les plans de lignes imprimés restent entièrement acquis à UPC ainsi qu'aux autres ayant droits.

3.6 Suppression après la fin des travaux

Après la fin des travaux, les utilisateurs ont l'obligation de détruire et de supprimer immédiatement toutes les données qui leur ont été livrées et les éventuelles copies qu'ils ont réalisées (y compris les copies électroniques). De nouvelles données doivent être demandées pour les travaux ultérieurs.

4. Dispositions finales

4.1 Validité

UPC se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes CGU et de les adapter au progrès technique.

4.2 Droit applicable et for

Le *droit suisse* est applicable aux présentes dispositions. Le for pour les éventuels litiges est *Zurich 1*.